

# BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MARS 2023

## 1. Hôpital de Dole

Le maire a participé à l'assemblée générale 2023 du Comité de Défense des Hôpitaux Publics de Dole qui s'est réunie le 28 février dernier à la Mairie de Dole. Devant une cinquantaine de personnes, le bureau a rendu compte des actions menées en 2022 et souligné l'envie d'étendre la mobilisation dans les mois à venir, car la situation du système de santé est critique à Dole et partout dans le pays.

Dates des prochaines actions :

- 15 mars, projection du film « SOS Hôpital Public-Paroles de témoins » à Dole.
- 27 avril à 20h00, projection du film « SOS Hôpital Public-Paroles de témoins » à Rahon.
- 9 mai : 1ère représentation de la pièce de théâtre, au Manège de Brack à Dole à 19H
- 12-13-14 mai : participation au week-end « Un élan pour les services publics » à Lure.

Informations disponibles sur le site [www.defense-hopitaux-dole.fr](http://www.defense-hopitaux-dole.fr)

## 2. Aménagement de la traversée du village

Mercredi 12 avril à 20h30, la municipalité organisera une réunion publique en mairie (salle Belin) pour présenter le projet de l'aménagement de la traversée du village.

## 3. Réseaux d'eau et d'assainissement

Depuis leur création dans les années 1960, les réseaux d'eau et d'assainissement (unitaire et séparatif) sont gérés par la commune de Rahon. Si la loi ne change pas, en 2026, cette compétence devra être reprise par la communauté de communes de la Plaine Jurassienne. Actuellement, cette loi est remise en cause par le Sénat.

État des lieux :

- Réseau d'assainissement

La commune possède 8.25 km de réseaux d'assainissement dont 6.6 km de réseau unitaire et 1.65 km de réseaux en séparatif (eaux usées et eau de pluie). Depuis de nombreuses années, la commune est mise en demeure, par la Préfecture, d'effectuer des travaux sur ces réseaux car les eaux sont trop claires en entrée de station. Pour info, en 2020, la collecte correspondait à 183 E.Q. (équivalent habitant) alors que la commune comptait 508 habitants.

- Réseau d'eau

La commune possède 9.76 km de réseau d'eau. Nous puisons entre 45 000 et 55 000 m<sup>3</sup> dans la nappe phréatique. Depuis de nombreuses années, ce sont entre 15 000 et 20 000 m<sup>3</sup> qui sont prélevés et déclarés en pertes (Fuites).

Comment sont répartis les travaux sur le réseau d'eau :

Collecte, traitement et distribution	→ commune de Rahon
Recherche de fuites (une fois par an)	→ société AX'EAU
Nettoyage du château d'eau (une fois par an)	→ société 2PA
Analyses d'eau (8 prélèvements aléatoires)	→ LDA

La loi impose d'étalonner ou de changer les compteurs d'eau tous les 15 ans. En 2022, la municipalité a décidé de changer tous les compteurs d'eau et passer à la télérelève. De nombreux compteurs avaient plus de 15 ans (les plus vieux dataient de 1966). Les vieux compteurs ont tendance à sous compter (entre 5 et 15%). Le passage en télérelève permettra de faire des relevés plusieurs fois dans l'année et prévenir les usagers en cas de fuites avérées.

C'est la société SOGEDO, moins disant, qui a obtenu le marché. Toutes les explications ont été données lors de la réunion publique du 5 octobre 2022.

### Optimisation des réseaux :

Afin de répondre aux différentes mises en demeure de la Préfecture et de d'améliorer le rendement du réseau d'eau, en 2022, la municipalité a décidé de lancer deux schémas directeurs (schéma directeur EAU et schéma directeur ASSAINISSEMENT). Schémas devant être réalisés tous les dix ans.

Ces schémas directeurs nous permettront d'avoir les plans exacts des réseaux et définiront la programmation des travaux à réaliser.

Le cahier des charges et l'appel d'offres ont été rédigés par JURA Territoires Ingénierie (Service du Conseil Départemental).

Trois sociétés ont répondu : JDBE, Réalités Environnement, SOGEDO (comparatif ci-dessous) :

Prestataire	JDBE	Réalités Environnement	SOGEDO
<b>Note valeur technique</b>	<b>52.0</b>	<b>60.0</b>	<b>55.0</b>
Contenu et qualité des prestations, compréhension des enjeux locaux	28	35	35
Moyens humains et matériels affectés à la mission	20	20	16
Délais, planning d'intervention	4	5	4
<b>Note prix</b>	<b>33.7</b>	<b>31.5</b>	<b>40.0</b>
<b>Note finale</b>	<b>85.7</b>	<b>91.5</b>	<b>95.0</b>
<b>Classement</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

La société SOGEDO classée N°1 lors de l'ouverture des plis commencera ces deux schémas directeurs en avril 2023. Les chantiers dureront jusqu'au deuxième semestre 2024.

#### **4. Taxes locales**

En 2023, la commune, comme la communauté de communes, n'augmentent pas les taxes locales. En revanche les bases fiscales augmentent de 7.1 %.

	2021	2022	2023
Taxe d'habitation résidences secondaires (T.H.)	15.03 %	15.03 %	15.03 %
Taxe foncière propriétés bâties (T.F.P.B.)	38.72 %	38.72 %	38.72 %
Taxe foncière propriétés non bâties (T.F.P.N.B.)	32.47 %	32.47 %	32.47 %

#### **5. Brûlage des déchets**

L'article 84 du règlement sanitaire départemental type diffusé par la circulaire du 9 août 1978 dispose que « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ». Cette interdiction concerne plus globalement les déchets non dangereux dont font partie les déchets de bois non traité, les plastiques, les cartons d'emballages....

La circulaire interministérielle du 29 novembre 2011 est très claire, elle interdit de faire brûler des déchets verts (feuilles, herbes, branches...) dans son jardin.

Les raisons sont très simples, ces feux présentent des risques pour la santé du voisinage et des troubles dus à l'odeur qui se dégage. De plus, la fumée contient des composés chimiques comme la dioxine et les furanes et dégage des hydrocarbures. Un feu de déchets verts peut entraîner des maux de tête, une irritation de la peau et des yeux et des nausées.

Il faut savoir que 50 kilos de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, 37 900 km pour une voiture essence (source Lig'Air)

#### **6. Bruits**

La bonne entente entre voisins est primordiale et s'entretient. Encore faut-il connaître les règles et surtout les appliquer. Petit rappel de vos droits et devoirs pour savourer la prochaine Fête des voisins en toute sérénité.

### Le bruit entre voisins

Il est interdit d'importuner ses voisins de jour comme de nuit. Vous devez donc prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas importuné par les bruits émanant de votre habitation et/ou vos dépendances.

Si vous prévoyez une fête, la première règle de savoir-vivre est de prévenir ses voisins en les informant d'une heure limite où le son sera baissé (1 heure du matin semble raisonnable afin de respecter le sommeil de chacun).

### Le jardinage, le bricolage, les travaux de chantiers

Les travaux entraînant l'usage de matériels bruyants (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuses, perceuse...) sont soumis à des horaires définis par la loi.

À Rahon, les particuliers peuvent effectuer leurs travaux :

- tous les jours de semaine (du lundi au samedi) : de 08H00 à 12H00 et de 13H30 à 20H00
- les dimanches et jours fériés : de 10H00 à 12H00

### Les animaux domestiques

Le propriétaire de l'animal doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la tranquillité de ses voisins. Il existe ainsi des solutions pour limiter l'aboiement intempestif d'un chien : le dressage.

## **7. Réseau fibre optique**

Désormais, toute nouvelle demande de raccordement à la fibre optique devra être adressée aux services du Département à l'adresse suivante : [numerique@jura.fr](mailto:numerique@jura.fr)

## **8. Commission des bois**

Rappel : L'affouage doit être terminé pour le 31 mars 2023. Le stérage des lots est prévu début avril. Les affouagistes seront prévenus des dates de débardage en fonction des conditions météorologiques.

## **9. Cartes avantages jeunes**

Cette année encore, la commune offre la carte avantage jeunes aux personnes jusqu'à 20 ans (naissance entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2022), qui permet de bénéficier de nombreux avantages.

Pour ce faire, il suffit de s'inscrire en mairie avant le 30 juin 2023 muni d'une photo d'identité.

Retrouvez toutes les informations jeunesse en Bourgogne Franche - Comté sur :

<https://www.jeunes-fc.com>

[Présentation de la carte avantages jeunes](#)

[Bon de réservation de la carte avantages jeunes 2022/2023](#)

Et toujours la possibilité d'obtenir le Pass Culture pour les jeunes de 15 à 18 ans.

Rendez-vous sur <https://pass.culture.fr>

## **10. Les Miss 15-17 ans**

Après l'élection de Miss 15/17 Jura 2022, où trois jeunes filles de Rahon se sont brillamment distinguées, Inès Baud (Miss Jura), Théodora Dragomir-Perrodin (1<sup>ère</sup> Dauphine) et Jessica Gandel (Miss coup de cœur), c'est sur le plan régional que Théodora a gravi la plus haute marche en étant élue Miss 15/17 Franche-Comté 2022. Inès ayant elle été élue 1<sup>ère</sup> Dauphine.

Théodora a ensuite pris le chemin de la Normandie pour représenter la région au grand concours national sur la scène du Havre le 25 février dernier. Elle a alors remporté le titre de 2<sup>ème</sup> Dauphine des Miss 15/17 National 2023.

Encore un grand bravo à nos Rahonnaises !

## **11. Fête du village**

Le comité d'organisation de la fête du village se réunit régulièrement pour préparer la seconde édition de la manifestation qui aura lieu le dimanche 13 août 2023.

Les inscriptions sont ouvertes pour la descente folklorique de caisses à savon (06 45 30 94 53) et les repas dansant (03 84 81 75 96).

## **12. Formations à l'utilisation des défibrillateurs**

Les formations à l'utilisation des défibrillateurs reportées à cause du COVID sont relancées par la communauté de communes de la Plaine Jurassienne. Renseignements et inscriptions en mairie au 03.84.81.82.01. Groupes de 15 personnes. Vendredi soir. Durée 2h00

## **13. Vie associative**

- **Marché de producteurs**

Les marchés de producteurs seront de retour à partir du mois d'avril de 9h00 à 12h00 selon le planning :

- 1er samedi du mois : Mont-sous-Vaudrey
- 2ème samedi du mois : Le Deschaux
- **3ème samedi du mois : Rahon (place du village)**
- 5ème samedi du mois : Abergement la Ronce.

Et pour les commandes de fromages aux marchés de Rahon, contactez Alain Cecinas à l'adresse [marchederahon39@orange.fr](mailto:marchederahon39@orange.fr)

- **Association de pêche A.P.E.R.O.**

Les cartes de pêche dans les étangs sont disponibles chez Mrs JACQUOT Daniel et LOLLIOT Jean-Pierre. Elles sont réservées aux habitants de Rahon.

Tarifs :

Adulte : 50 € et 30 € pour tout autre adulte de la famille (conjoint, enfant)

Enfant < 12 ans : gratuit.

- **Étang Éboirou :**

Il a eu trois lâchers de truites : 3, 17 et 31 mars.

Nouveau lâcher de truites pour le concours de pêche du 16 avril (ouvert à tous). Inscriptions sur place au prix de 15 €.

- **Étang du Bief Madame :**

Compte tenu du manque d'eau dans l'étang du Bief Madame, celui-ci n'a pas été empoissonné cette année.

## **14. Le coin des associations**

<b>Date</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Association</b>
1 <sup>er</sup> avril 2023 (20h00)	Grand bal	AnyWest
2 avril 2023	Chasse aux œufs à Rahon	A.P.E.
16 avril 2023	Concours de saut d'obstacles	Rahon Sport Equitation
16 avril 2023 (8h30 - 11h30)	Concours de pêche	A.P.E.R.O.
29 avril 2023	Troc'livres	Foyer Rural
1 <sup>er</sup> mai 2023	Vide grenier	Football Club de Rahon
06 mai 2023	Vente de fleurs à l'école	A.P.E.
18.19.20.21 mai 2023	Concours de saut d'obstacles	Rahon Sport Equitation
8.9.10.11 juin 2023	Exposition peinture	Foyer Rural
15 juin 2023	Assemblée générale (grande salle)	AnyWest

Le Maire,  
Bernard PUSSET

